

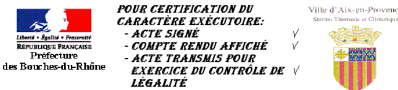


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-587**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1103136-DE-1-1 |
| Date de signature : 15/12/2016 |
| Date de réception : jeudi 15 décembre 2016 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ |

**OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE (DSEP) DU PERIMETRE DE
REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE-PRECHEURS-VERDUN ET DES RUES
ADJACENTES DU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE THIERS PENDANT LA DUREE DES
TRAVAUX**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Brigitte DEVESA à Eric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Coordination Centre-Ville et
Commerce

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GROSSI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. GROSSI Jean-Christophe

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE (DSEP) DU PERIMETRE DE REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE-PRECHEURS-VERDUN ET DES RUES ADJACENTES DU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE THIERS PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a adopté le 9 février 2015 par délibération n°DL.2015-37 du Conseil Municipal un « Programme d'aménagement et de restructuration de l'espace Public Place des Prêcheurs, Madeleine, Verdun et de la rue Thiers »

Ces travaux de requalification ont débuté le 29 août 2016 et devraient s'échelonner sur une période de deux ans.

Ces travaux, qui répondent avant tout à un besoin impératif de réfection des réseaux permettront à leur issue, d'embellir le cadre de vie des aixois en améliorant le partage de l'espace public.

La Ville, qui a toujours manifesté son soutien au commerce de proximité, a pour objectif prioritaire de maintenir l'attractivité commerciale tout en soutenant la vie du quartier.

C'est la raison pour laquelle, elle entend poursuivre son projet, en accompagnant les commerçants pendant toute la durée des travaux afin de réduire l'impact que pourrait exercer le chantier sur les activités et anticiper l'amélioration des conditions de commercialité engendrée par la requalification de l'espace urbain.

Ainsi, la Ville a décidé de mettre en place avec les différents acteurs concernés, un dispositif d'accompagnement des commerçants et des artisans qui s'articule autour de trois axes :

1)-Diversité des aides possibles :

La ville évalue comme suit, les dispositifs d'aides à solliciter auprès des institutions suivantes :

a. Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Le FISAC constitue un outil essentiel de consolidation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit d'un développement territorial équilibré dont ces secteurs sont les « locomotives ».

L'édition de l'appel à projets 2017 sera dotée au niveau national d'un montant individualisé, d'une part, pour les opérations individuelles et, d'autre part, pour les opérations collectives. Ces montants seront fixés début 2017, après publication de la loi de finances initiales pour 2017.

Les priorités thématiques en 2016 ont été les suivantes: la modernisation, la diversification, l'accessibilité et la sécurisation des entreprises de proximité existantes ;

Cependant, le règlement du FISAC impose aux communes un délai de carence de deux ans entre deux FISAC ayant le même objet, ce qui obligerait la ville d'attendre janvier 2018 pour pouvoir solliciter à nouveau le FISAC. En effet, la ville d'Aix-en-Provence ayant déjà bénéficié d'un FISAC pour son centre-ville sur la première tranche 2011-2015 (dont une des principales actions soutenues était la requalification de la rue Mignet), considère que le projet urbain des trois Places s'inscrit dans la continuité de cette action.

Aussi, la ville souhaite demander aux services de l'État, par l'intermédiaire du Conseil de Territoire, une dérogation afin de pouvoir candidater à la prochaine échéance des appels à projets FISAC, qui est le 31 janvier 2017. Le FISAC sera légalement piloté par la Métropole.

b. Fonds européen de développement économique régional (FEDER)

Il a été créé en 1975 avec pour mission principale de participer au financement des programmes de développement local en favorisant la réduction des disparités régionales et le développement équilibré des régions européennes. S'inscrivant dans ce cadre, la ville d'Aix-en-Provence renforce sa volonté de soutenir l'investissement de projets tels que les travaux des trois places par une recherche active de financement européen. La ville sera accompagnée pour ce faire par un prestataire présentant une expertise européenne au service de nos politiques publiques. Le Conseil Municipal sera saisi de la mise en place de ce dispositif.

c. Exonération de la redevance du domaine public

Le Conseil Municipal du 10 novembre 2016 a adopté l'exonération de la redevance de l'occupation du domaine public pour les animations organisées avec les commerçants sur les trois places pendant toute la période des travaux.

d. Dégrèvement partiel des droits de place (terrasses, kiosques, panneaux, dispositifs divers installés sur le domaine public)

Année 2016 : dégrèvement au prorata temporis (4 mois de travaux soit 33 % de dégrèvement sur la facture annuelle)

Année 2017 : dégrèvement de 90 % de la facture annuelle

e. Indemnisation en cas de préjudice avéré

Afin de les soutenir dans leurs démarches, de façon très factuelle, la Ville a mis en place un dispositif de protection de la commercialité du lieu (rapports des services techniques, reportages photographiques...).

En outre, les commerçants se prétendant lésés financièrement par les travaux des trois places, conservent leurs possibilités de saisir la juridiction compétente.

A ce sujet, la Ville sollicite le concours financier de la Métropole au regard de sa compétence développement et aménagement économique, social et culturel.

f. Subvention d'aide à la modernisation et à l'investissement (AMI)

Dans la continuité de la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région PACA, votée au Conseil Municipal du 2 mai 2016, la Ville souhaite solliciter le concours de la Chambre pour accompagner les artisans des Trois Places à monter leur projet pour bénéficier d'une subvention d'Aide à la Modernisation et à l'Investissement(AMI). Les projets compris entre 6000 € et 30.500 € H.T peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % par la région ou le département.

g. Étalement des charges fiscales et des cotisations sociales

La Ville sollicitera l'URSSAF, la DIRECCTE, la Direction régionale des Finances Publiques, et le RSI pour que ces organismes examinent avec une extrême bienveillance les demandes de report ou d'étalement de charges présentés par les commerçants et artisans.

2) Mesures d'accompagnement :

a. Guide pratique à destination des commerçants et artisans

La Ville va diffuser auprès des commerçants et artisans un guide pratique leur précisant les modalités pour obtenir des aides auprès de chaque organisme, l'URSSAF, la DIRECCTE, la Direction régionale des Finances Publiques, le RSI, le Tribunal de Commerce ainsi que l'ordre des experts-comptables.

Il est possible de solliciter un mandataire "ad hoc" (procédure totalement confidentielle).

Ce mandataire "ad hoc" est chargé de solliciter des accords, des échéanciers pour le versement des diverses cotisations fiscales et sociales.

b. Guichet unique

Mise en place d'un guichet unique qui se traduit par la tenue d'une permanence journalière au rez-de-chaussée de l'ancien collège des Prêcheurs. Cette permanence est dédiée à l'information et à la communication de proximité sur le projet, avec mise à disposition de documents d'information adaptés à chaque phase du chantier.

c. Organisations régulières de réunions d'information

d. Expositions thématiques sur le site en lien avec l'évolution du chantier.

e. Mobilisation des Chambres Consulaires

La Ville a prévu d'instaurer une relation partenariale avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence qui se traduira par la signature d'une convention poursuivant les objectifs suivants :

- développer et professionnaliser les commerçants du périmètre impacté par les travaux,
- participer au plan d'animation prévu sur le périmètre,
- échanger, mutualiser les informations ayant trait au commerce,
- animer et promouvoir le commerce local.

De plus, il a été organisé des relations avec la Chambres des Métiers et de l'Artisanat.

3) Maintien de l'attractivité du quartier :

a. Développement des animations

- Animations commerciales ponctuelles pendant les moments forts de l'année, notamment avec des animations de Noël organisées Place Verdun
- Médiation archéologique avec présentation des découvertes pendant les six premiers mois du chantier,
- Animations culturelles

b. Circulation et stationnement

- Aménagement de la desserte du réseau des Diablins et des minibus.
- Mise en place d'une signalétique adaptée,
- Mesures pour faciliter l'accès aux commerces (dépose minute)
- Stationnement autorisé et réglementé autour du Palais de Justice.

c. Autres

- Interruption des travaux pendant l'heure du déjeuner.
- Campagne d'affichage et de promotion
- Création d'une cellule de proximité

d. Suivi de la commercialité du périmètre

Dans le cadre de sa convention de réhabilitation urbaine avec la SPLA Pays d'Aix Territoires, la Ville a mise en place un observatoire trimestriel sur l'évolution de l'offre commerciale et artisanale du périmètre de requalification des trois places jusqu'à la fin des travaux.

C'est pourquoi, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

-APPROUVER le dispositif de soutien, de l'Économie de Proximité mis en place par la Ville

-ADOPTER le principe d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

-AUTORISER Madame le Maire à solliciter l'URSSAF, la DIRECCTE, la Direction régionale des Finances Publiques, et le RSI pour examiner avec bienveillance les demandes d'étalement ou de report de charges présentés par les commerçants et artisans

-AUTORISER Madame le Maire à solliciter des financements auprès du FISAC, et du FEDER

-AUTORISER Madame le Maire à solliciter la Métropole et le Conseil de Territoire afin d'accompagner les commerçants justifiant d'un préjudice avéré.

DL.2016-587 - DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE (DSEP) DU PERIMETRE DE REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE-PRECHEURS-VERDUN ET DES RUES ADJACENTES DU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE THIERS PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 41 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»